



DECLARATION DE TAXE DE SEJOUR (ETAT RECAPITULATIF par MEUBLE)

Nom – Prénom et adresse du propriétaire :

.....

.....

.....

Adresse du Meublé :

.....

.....

Nom ou n° Appartement :

Classement :

SAISON D’HIVER 201...../ 201..... et/ou d’ETE 201.....

SEMAINES	NUITÉES
	à partir de 18 ans
<i>Exemple : Semaine du 03/07 au 10/07</i>	<i>(3 adultes X 14 nuits) = 42 nuits</i>
Semaine du au	
TOTAL des NUITÉES(exemple : 42 nuits)
TARIF de la TAXE (cf. tarifs au dos)(exemple : 0,60 €)
SOMME TOTALE€ (exemple : 25,20 €)

Je soussigné (e)
certifie conforme et arrête le présent état à la somme de€
pour la saison d’hiver 20...../20..... et/ou la saison d’été 20.....

Fait à le/...../20.....

Signature :

Versement par chèque ou virement à l’ordre du Trésor Public

GRILLE TARIFAIRE DE LA TAXE DE SEJOUR (Délibération du 25 juillet 2018)						Tarif par personne et par nuitée											
Meublés de tourisme Non classés ou en cours de classement* (réforme au 1er janvier 2019)						3 %											
<p><i>*Pour tous les hébergements non classés ou en attente de classement, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 3 % du loyer HT de la période de location divisée par le nombre d'occupants assujettis à la taxe de séjour et multiplié par le nombre total de nuitées, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité (soit 1 €). Le coût de la nuitée correspond au prix d'hébergement hors taxes.</i></p> <p><u>Exemple :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Prix location/ Semaine HT</th> <th>Nb personnes</th> <th>Nb de nuitées</th> <th>Prix de la nuitée par personne</th> <th>Taux de 3 %</th> <th>Montant total Taxe de séjour (*enfants exonérés)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>500 €</td> <td>2 adultes 2 enfants</td> <td>7</td> <td>500 € : 7 nuits = 71,43 € 71,43 € : 4 personnes : 17,86 €</td> <td>17,86 € X 3 % = 0,54 €</td> <td>0,54 € X 2 adultes X 7 nuits = 7,56 €</td> </tr> </tbody> </table>							Prix location/ Semaine HT	Nb personnes	Nb de nuitées	Prix de la nuitée par personne	Taux de 3 %	Montant total Taxe de séjour (*enfants exonérés)	500 €	2 adultes 2 enfants	7	500 € : 7 nuits = 71,43 € 71,43 € : 4 personnes : 17,86 €	17,86 € X 3 % = 0,54 €
Prix location/ Semaine HT	Nb personnes	Nb de nuitées	Prix de la nuitée par personne	Taux de 3 %	Montant total Taxe de séjour (*enfants exonérés)												
500 €	2 adultes 2 enfants	7	500 € : 7 nuits = 71,43 € 71,43 € : 4 personnes : 17,86 €	17,86 € X 3 % = 0,54 €	0,54 € X 2 adultes X 7 nuits = 7,56 €												
1 étoile : Hôtels de tourisme, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes						0,60 €											
2 étoiles : • Hôtels de tourisme, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, Villages de vacances 4 et 5 étoiles						0,70 €											
3 étoiles : • Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles						0,80 €											
4 étoiles : • Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles						1 €											
Terrains de Campings et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles						0,20 €											

EXONERATIONS

Décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 (JORF n° 0179 du 5 août 2015 page 13416 – texte n° 24)

- Les personnes mineures (moins de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine.